



L'AUTO-ÉCOLE SOCIALE : UN DISPOSITIF QUI ROULE !

Mis en place par l'association « Sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte en Yvelines, le projet de création d'auto-école sociale a vu le jour en deux temps : en 2015 d'abord sur Versailles et à partir de 2016, à Mantes-la-Jolie. Les freins à la mobilité sont souvent de deux ordres : financiers mais aussi pédagogiques. En effet, les auto-écoles classiques ne sont pas toujours adaptées à des publics éloignés de l'emploi et en situation de décrochage scolaire. L'auto-école sociale vise à proposer une solution d'apprentissage spécifique qui répond aux besoins des publics fragilisés. Objectif : (re)mettre sur la route de l'emploi durable les participants en levant leurs freins à la mobilité !



Années de réalisation :

2015 > 2017



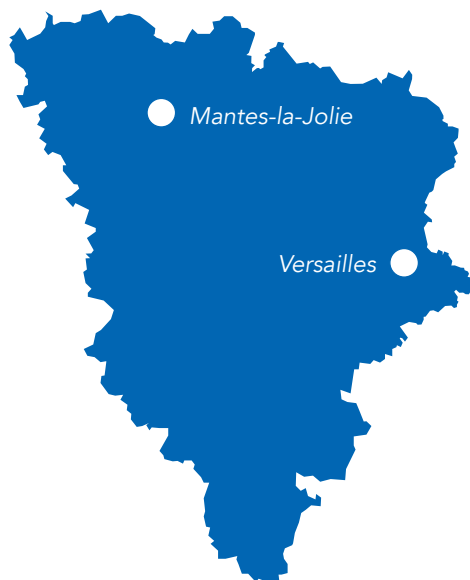
Soutien du FSE :

2015 : 29 932,22 €

2016-2017 : 335 735,43 €



Nombre de participants : 270 personnes



CONTEXTE :

De nombreuses aides financières, permettant de lever les freins du coût de l'acquisition du permis de conduire, existent déjà sur le département. Malgré l'existence de ces aides, force est de constater que de nombreuses personnes échouent dans le long et complexe apprentissage de la conduite, faute de trouver un enseignement adapté à leurs difficultés.

La création de l'auto-école sociale vient répondre de façon innovante à cette problématique pour remettre sur le chemin du retour à l'emploi une population fragilisée laissée pour compte par le système classique d'apprentissage du code de la route et de la conduite.



Yvelines
Le Département

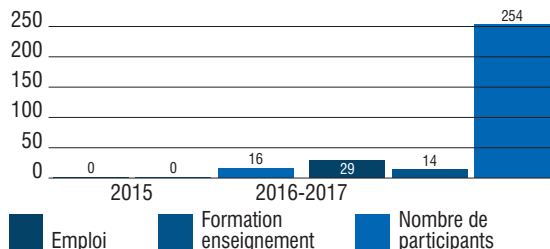
COMMENT ?

1. Mise en place d'un apprentissage et d'une pédagogie adaptés à un public éloigné de l'emploi et en situation de décrochage scolaire ;
2. Aide à l'acquisition de prérequis à la compréhension de consignes et d'une meilleure confiance en soi ;
3. Résoudre, le cas échéant, les problématiques de comportement et faire de la prévention sur les risques de la conduite sans permis ;
4. Coupler la formation au permis à une formation qualifiante en lien avec le maillage partenarial pour mieux lever les freins, d'une part à la mobilité, et d'autre part, à l'employabilité ;
5. Un permis à 250€ contre 1000 à 2000€ dans une auto-école classique. Le complément est financé par le Conseil départemental des Yvelines et le Fonds Social Européen.

QUELQUES RÉALISATIONS :

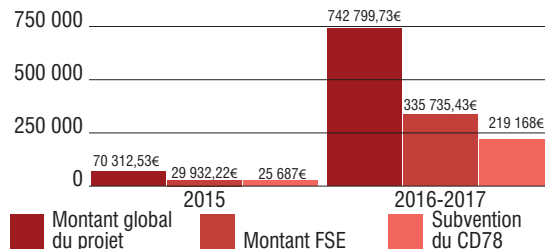
- Des sessions en groupe de 10 personnes maximum ;
- 4 demi-journées par semaine de cours sur la conduite et la sécurité routière ;
- Par participant, jusqu'à 100 heures de cours théoriques et 60 heures de cours pratiques ;
- Apprentissage des règles de vie comme la ponctualité, l'écoute et le respect de l'autre.

Sorties dynamiques



Périodes de réalisation : Du 01/06/2015 au 31/12/2017

Financement



PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET :

L'Association de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte en Yvelines prend en charge des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté dans 23 établissements et services répartis sur le département des Yvelines. Elle mène une action organisée et structurée en articulant étroitement celle de professionnels et de bénévoles engagés dans la vie associative.

LES + DU PORTEUR DE PROJET :

- une approche qui conjugue vision sociale et sociétale ;
- une connaissance fine des spécificités du territoire yvelinois ;
- proposition de solutions innovantes et pragmatiques ;
- faciliter l'autonomie par la mobilité.

CONTACT :

AUTO-ÉCOLE SOCIALE
2 bis avenue Clément Ader
78 000 Versailles
Tél. 01 39 56 53 82

Catherine LAVIGNAS
clavignas@seay.fr
www.sauvegarde-yvelines.org

